

# CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

## **PROFESSIONNELS**



Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc 04 50 78 12 10 dechets@ccpmb.fr www.ccpmb.fr avec le soutien de



### INSCRIPTIONS

1 seule inscription / 4 déchèteries

simple et ? rapide!

Inscrivez-vous en ligne directement sur www.ccpmb.fr

- Remplissez le formulaire d'inscription à retirer dans l'une des 4 déchèteries ou à télécharger sur www.ccpmb.fr
- 2 Ajoutez un justificatif de localisation de l'entreprise et une copie de la (des) cartes grises des véhicules utilisés.
- Renvoyez le dossier à la CCPMB 648 chemin des Prés Caton 74190 Passy ou à dechets@ccpmb.fr

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée sous 8 jours.

## **PROCÉDURE**

- 1 Présentez votre véhicule à l'entrée d'une déchèterie.
- Identifiez sur la borne le type de déchets à déposer. Les gardiens vérifieront systématiquement pour limiter les erreurs et optimiser la qualité des dépôts.
- Entrez dans la déchèterie à l'ouverture de la barrière.



Nombre de véhicules par entreprise autorisés à accéder aux déchèteries : illimité.



Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.



Les professionnels établis hors du Pays du Mont-Blanc, doivent fournir une attestation à télécharger sur www.ccpmb.fr confirmant que le chantier se déroule à Cordon, Combloux, Demi-Quartier, Domancy,Les Contamines, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint Gervais et Sallanches ou Servoz.

### **TARIFS**

#### Prix par passage

## Cartons - Ferrailles - Verre - Emballages recyclables - D3E

véhicule de 0 à 3 m³\*gratuitvéhicule de + de 3 m³\*\*gratuit

#### Incinérables - Encombrants - Déchets verts -Gravats - Bois - Plâtre

véhicule de 0 à 3 m<sup>3</sup>

Professionnels CCPMB $45 \in HT$ Professionnels hors territoire $57 \in HT$ 

véhicule de + de 3 m<sup>3</sup>

Professionnels CCPMB $150 \in HT$ Professionnels hors territoire $190 \in HT$ 

Pour les déchets non cités ci-dessus, rapprochez- vous des prestataires du territoire spécialisés dans l'évacuation et le traitement des déchets des professionnels.

#### Un suivi des dépenses en temps réel

- La tarification professionnelle s'applique au passage de chaque véhicule et selon son volume maximal
- Un compte entreprise vous permet de suivre votre consommation en direct (nombre de véhicule, d'utilisateurs, de passage...)
- La facture est directement adressée à l'entreprise à la fin du mois
- Le paiement en ligne ou par prélèvement est à privilégier



#### Cas particulier

Les professionnels du bois qui s'engagent dans une démarche exemplaire :

- Ne plus brûler les déchets issus de leur activité
- Modifier ou remplacer leur mode de chauffage pourront déposer gratuitement leurs déchets bois en déchèterie après signature d'une convention avec la CCPMB.

Pour en savoir plus : rapprochez-vous du service déchets

<sup>\*</sup>Kangoo, Partner, Berlingo... - \*\*Master, Boxer, Jumpy, Pick up...



	MEGÈVE	PASSY	SALLANCHES	SAINT-GERVAIS
AVRIL À OCTOBRE				
Lun.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	14h - 19h	8h - 12h 14h - 18h30	10h - 12h 14h30 - 19h
Mar.		9h -12h 14h -19h		
Mer.				
Jeu.				
Ven.			8h - 12h 14h - 18h	
Sam.				
Dim.			9h - 12h	10h - 12h
NOVEMBRE À MARS				
Lun.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	14h - 18h	8h30 - 12h 13h30 - 17h	14h - 18h
Mar.		9h - 12h 14h - 18h		
Mer.				10h - 12h 14h - 18h
Jeu.				14h - 18h
Ven.				
Sam.				10h - 12h 14h - 18h
Dim.			10h -12h	

Fermées les jours fériés

Plus d'informations www.ccpmb.fr / rubrique déchets